

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 21

Absents : 6

- dont suppléé : 0

- dont représentés : 4

Votants : 25

- dont « pour » : 25

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq juin à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 21 juin 2019 se sont réunis dans la salle polyvalente de la mairie du Lauzet-Ubaye sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ALLEMANDI Florence, ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, MASSE Roger, TRON Jean-Michel et NICOLAS Yves.

EXCUSES : MM. BAGUE Patrice, FRELASTRE Jean Michel ayant donné pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BOUVET Patrick ayant donné pouvoir à M. BEHETS Jan, FERRON Jean ayant donné pouvoir à M. NICOLAS Yves et BULTEL Jean Pierre ayant donné pouvoir à MARTIN Jacques.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n°2019/120

OBJET : SIGNALÉTIQUE AUTOROUTIÈRE EN BORDURE DE L'A 51.

Le Conseil Communautaire,

CONSIDÉRANT que suite au retrait, par Vinci, des anciens panneaux signalétiques qui bordent l'A51 sur toute sa longueur, le Conseil Départemental (CD04) assure un rôle de coordinateur et de validation des demandes des 8 intercommunalités du territoire départemental en vue de signaler, le long de l'autoroute, les sites d'intérêt touristique majeur, tout en assurant une cohérence globale des informations dispensées aux visiteurs ;

CONSIDÉRANT qu'un groupement de commandes, piloté par le Département, facilitant la concomitance de la réalisation et la pose des panneaux sera prochainement réalisé ;

CONSIDÉRANT que la conception/fabrication et la pose des panneaux sont à la charge des demandeurs ;

ENTENDU que dans ce cadre, les nouveaux panneaux mesurent 3x6 mètres et arborent une nouvelle charte graphique ;

ENTENDU que le CD 04 en partenariat avec la C.C.V.U.S.P proposent l'élaboration d'un panneau avec l'intitulé "**Vallée de l'Ubaye Parc du Mercantour**" dans le Sens Sud-Nord.

CONSIDÉRANT que la signalétique autoroutière permet d'améliorer la notoriété, la localisation et l'attractivité d'un territoire auprès de nouvelles clientèles qui traversent les espaces et les paysages de haute Provence.

Sur proposition de la Présidente,

- **VALIDE** le principe retenu pour la réalisation d'un panneau tel que décrit ci-dessus.
- **ACCEPTE** de verser, le cas échéant, une participation financière au titre des parties prenantes cofinçant la fabrication et la pose des panneaux ; le Conseil Départemental 04 prenant à sa charge les frais d'étude.
- **INDIQUE** que les coûts n'étant pas connus à ce jour, l'engagement financier fera l'objet d'une délibération ultérieure (estimation avancée de l'ordre de 7 000 € par panneau), des cofinancements étant à rechercher auprès des collectivités locales concernées.

Ainsi Fait et Délibéré en séance les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Certifié Conforme.

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY.

